



Mon employeur me réclame 1.143 € au motif de "sortie de l'entreprise"

Par **Thibault-89**, le **03/04/2019** à **22:08**

Bonjour,

Je me suis fait licencier pour faute grave, suite à un abandon de poste, mais mon employeur me réclame la somme de 1.143 € au titre de "sortie de l'entreprise". Est-ce légal ? Qu'est ce qui justifie cette somme ? Est-ce que je peux contester cette somme aux Prud'hommes afin de la faire annuler ?

En vous remerciant par avance.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **04/04/2019** à **07:17**

[quote]

Qu'est ce qui justifie cette somme?

[/quote]

Bonjour,

C'est à l'employeur qu'il faudrait le demander...

Par **Thibault-89**, le **04/04/2019** à **07:58**

Bonjour,

J'ai bien essayé d'obtenir une réponse auprès de la gestionnaire de paie mais elle cherche à m'enfumer. Au début elle m'a dit que ça correspondait aux jours d'absences et, quand je lui ai dit que ce n'était pas possible car y'avait déjà une ligne qu'apparaissait sur le solde de tout compte censée déduire les jours d'absences, elle a commencé à ricanner et à me dire que finalement ça correspondait aux jours d'absence du 1er au 8 mars. Mais quand je lui ai demandé pourquoi on me désuisait un mois de salaire pour 8 jours d'absence, elle m'a dit que

c'était normal, etc.

Pour elle tout est normal mais elle est incapable de donner des explications précises.

D'ailleurs, avant d'arrêter d'aller à mon travail sans justifier, j'étais en arrêt pendant 2 mois et ils ne m'ont pas versé la totalité de la somme que j'aurais dû toucher pendant cet arrêt. Quand j'ai demandé des explications à la gestionnaire de paie, elle m'avait déjà dit que c'était normal alors qu'il y avait une différence de plus de 600 € sur le premier mois et 300 € sur le deuxième mois. Je me suis aperçu, à mon licenciement, que cette somme (964,40 €) apparaissait sur le solde de tout compte et que ma demande était bien justifiée. Je suis resté 2 mois sans ressources car la gestionnaire de paie est malhonnête ou incompétente...

J'aimerais donc savoir si quelqu'un pouvait me renseigner car je souhaiterais savoir si je peux intenter une action aux Prud'hommes pour faire annuler cette somme car je ne comprends pas pourquoi je devrais donner un mois de salaire à mon employeur au motif que je quitte l'entreprise... vu que j'ai été licencié pour faute grave, je n'ai pas de préavis à effectuer. Qu'on ne me paye pas les jours d'absences, d'accord, mais qu'on me demande de payer mes jours d'absences ça n'a pas de sens...

A ce compte la pourquoi pas prétexter toutes sortes de motifs pour réclamer une somme fictive... On pourrait très bien me demander de l'argent pour remise du casier, des vêtements de travail ou que sais je....

Si quelqu'un pouvait me renseigner ça m'arrangerait car j'ai fait tous les forums juridiques et, pour le moment, personne a su m'apporter une réponse.

En vous remerciant par avance.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **04/04/2019** à **13:03**

Bonjour,

Sans avoir les éléments sous les yeux, il me paraît difficile de vous répondre...

Avant d'engager un recours, il faudrait être sûr qu'il a des chances d'aboutir et je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste..

Par **Thibault-89**, le **04/04/2019** à **13:05**

Bonjour,

Qu'est ce qu'il vous faut comme documents pour donner un avis?

Merci pour les informations.

Cordialement.

Par **Thibault-89**, le **04/04/2019** à **17:48**

Bonjour,

J'ai reçu un courrier explicatif est apparemment la somme de 1143€ qu'il me demande au titre de sortie de l'entreprise, ca correspond à la période du 9 au 30 mars que j'aurais du effectuer mais que je n'ai pas pu faire vu j'ai été licencié pour faute grave le 8 mars.

Est ce que c'est légal de me réclamer de l'argent pour ce genre de motif? Comment je pourrais devoir des jours non travaillés sur une période postérieur à mon licenciement ca n'a pas de sens... Est ce que quelqu'un pourrait m'apporter une réponse que je sache si je peux contester cette somme au prud'homme?

En vous remerciant par avance.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **04/04/2019** à **21:13**

Nous ignorons ce que vous avez réellement perçu et qui justifierait un indu et si vous avez été payé en dehors des périodes travaillées ou si en fait votre bulletin de paie du mois de mars indique la totalité du salaire mensuel du mois de mars en retranchant la période du 9 au 31 mars sans pour autant avoir un solde négatif...

Personne ne pourra vous apporter une réponse correcte sans avoir les éléments sous les yeux...

Par **Thibault-89**, le **04/04/2019** à **21:33**

Bonjour,

Que vous faut il comme documents? Je peux supprimer les lignes confidentielles et vous les transmettre.

Un avocat du site alexia.fr m'a dit qu'a partir du moment où j'avais quitté l'entreprise le 8 mars on ne pouvait pas me réclamer de l'argent pour des jours non travaillés entre le 9 et le 30 mars.

Si je vous donne mes fiches de paie et solde de tout compte quelqu'un pourrait me donner un

avis?

Car moi ca me semble louche qu'on me réclame de l'argent pour des jours non travaillés alors que je faisais plus parti de l'entreprise...

En vous remerciant par avance.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **04/04/2019** à **21:45**

Encore une fois nous ne savons pas si réellement on vous réclame de l'argent où si une ligne sur le bulletin de paie mentionne une somme venant en déduction du salaire mensuel...

Un forum ne se substitue pas à une consultation juridique, c'est pourquoi je vous ai conseillé de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...